

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021  
Salle du Conseil - Mairie de La Morte**

Sur convocation du 04 février 2021  
La séance débute à 10h

**Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. COLLAUD Alain, Mme Monique FAIVRE, M. JOSSINET Fabien, M. LEGRAND Yves, M. HUGUES Gérard, Mme FAVIER Pascale, Mme GIRARDEY Stéphanie.**

**Sont absents et excusés : M. JOSSINET Fabien, Mme VEUJOZ Patricia, M. MASSON Julien.**

**Madame Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance**

En ouverture de séance, Monsieur le maire propose l'ajoute de plusieurs points à l'ordre du jour :

- **Défense des intérêts communaux – Consultation maîtrise d'œuvre construction école,**
- **Marché maîtrise d'œuvre construction école – Autorisation de signature,**
- **Assistance maîtrise d'ouvrage construction école.**

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Compte-tenu des opérations en cours en Trésorerie relatives à la fusion des Trésorerie de Bourg d'Oisans et de la Trésorerie de La Mure, il propose le retrait des points concernant l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs, ainsi que l'annulation du point « Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 ».

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2021**

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 : Compte de gestion 2020 – Budget communal – Approbation**

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 3 : Compte de gestion 2020 – Budget eau et assainissement – Approbation**

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 4 : Compte administratif 2020 – Budget communal – Approbation**

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 5 : Compte administratif 2020 – Budget eau et assainissement – Approbation**

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 6 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Monsieur le Maire propose l'annulation de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 7 : Budget eau et assainissement - Réductions sur rôle 2020**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle qu'il a été constaté des problèmes de relève d'index sur certaines factures du rôle d'eau 2019/2020 émis en décembre 2020.

Il propose au conseil municipal de procéder à des réductions de titres avec réémission de factures pour les usagers concernés.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 8 : Cotisations et adhésions 2021**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler certains abonnements et adhésions aux associations et fédérations pour l'année 2021 :

- France Bois et Forêt,
- MT2I - Médecine du Travail,
- Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM),
- Association des Maires de l'Isère,
- Association Nationale des Elus de Montagne,
- L'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA),
- Fédération des Alpes.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 9 : Cession de l'emprise NRO et de la déviation route départementale Plaine des Jeux**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle qu'il convient d'effectuer une régularisation foncière sur l'emprise du NRO et la déviation de la route départementale de la Plaine des Jeux.

En effet le Département souhaite acquérir ces deux emplacements à l'euro symbolique.

Il propose de l'autoriser à procéder à ces rétrocessions au Département.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 10 : Estimation foncière du local à sel et de l'espace de stockage attenant - Autorisation**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle qu'il convient d'effectuer une demande d'estimation foncière dans le but de céder le local à sel et l'espace de stockage attenant au Département.

Il propose de l'autoriser à faire estimer ces biens par France Domaine.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 11 : Positionnement du conseil municipal sur le projet de création d'un dépôt de stockage de produits explosifs**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle au conseil municipal le dossier de création d'un local de stockage de produits explosifs sur la commune de La Morte, lieu-dit « Le Désert », déposé par AGS NATURE, régie des remontées mécaniques.

La consultation publique réglementaire a eu lieu en mairie du 29 décembre 2020 au 28 janvier 2021.

Au terme de cette consultation, il convient de donner un avis du conseil municipal sur cette demande d'enregistrement.

Il propose de donner un avis favorable à la création d'un local de stockage de produits explosifs sur la commune de La Morte, lieu-dit « Le Désert »

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

**Point 12 : Défense des intérêts communaux – Consultation maîtrise d'œuvre construction école**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée que la commune fait l'objet d'une contestation déposée par le cabinet DARABAN dans le cadre de la consultation en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école.

Il est nécessaire d'assurer la représentation et la défense de la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Vu la contestation de procédure déposée par le cabinet DARABAN dans le cadre de la consultation en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école en date du 28 décembre 2020 ;

Il propose de représenter la commune dans cette instance devant le Tribunal Administratif de Grenoble et de confier la défense de ses intérêts au Cabinet FESSLER JORQUERA & ASSOCIES, Avocats au Barreau de Grenoble.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 13 : Marché maîtrise d'œuvre école – Autorisation de signature**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, expose au conseil municipal le projet de construction école.

Il indique que le coût prévisionnel du projet est estimé à 1 115 200 € HT.

Aux termes de la consultation d'appel d'offre et de la réunion de la commission d'appel d'offre, il propose d'attribuer le marché maîtrise d'œuvre au groupe EOLE.

Il précise que ce marché maîtrise d'œuvre est conclu dans la limite de 1 115 200 € HT.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 14 : Assistance maîtrise d'ouvrage construction école**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2020/03/06 relative à la construction d'une école communale.

Il propose de l'autoriser à solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage, jusqu'à la fin du chantier école.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Fait à La Morte, le 22 février 2021

La Secrétaire de séance  
Marie-Noëlle DUCHAMP



Le Maire  
Raymond MASLO